



COMBAT OUVRIER

Pour la construction
d'un parti ouvrier
révolutionnaire en
Martinique et en
Guadeloupe.
Pour l'émancipation
des peuples de
Martinique et de
Guadeloupe.
Pour la reconstruc-
tion de la IV^{ème}
Internationale.

Hebdomadaire communiste révolutionnaire (trotskyste)

SAMEDI 2 JUILLET 1983

N° 217

PRIX ANTILLES : 2 F
FRANCE : 3 F

Editorial

UNE ASPIRATION LEGITIME

Après la conférence de Presse du Préfet de Guadeloupe et les différentes déclarations de députés, ministres, sur la situation aux Antilles on peut résumer la pensée de ces gens en disant qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Miguet parle, les distilleries seraient menacées de fermeture, le chômage continue. Les déclarations présentes et passées, sur la "création d'emplois sur place pour freiner l'émigration" tout cela n'est bien sûr que bavardage sans suites.

La morosité économique et sociale se poursuit. Progressivement, on applique des restrictions dans les services publics (enseignement P.T.T. hôpitaux, etc...) On bloque pratiquement les embauches nouvelles. On cherche à faire faire le même travail avec moins de personnel ou plus de travail juste en maintenant le même personnel (cas EDF Martinique).

Lorsque le nouveau gouvernement Mitterrand avait pris ses fonctions, il fut question de changement important pour les DOM et TOM. Au contraire ce gouvernement a consolidé les positions coloniales.

Après de timides modifications à la radio et à la télévision, on parle aujourd'hui de l'introduction du créole et de donner certains pouvoirs soit au conseil régional soit au conseil général. Mais après quatre mois qu'ont eu lieu les élections régionales on ne sait toujours pas ce que sont ces pouvoirs et qui en bénéficiera.

Sur le plan économique les mêmes aberrations continuent. Les décisions sont comme autrefois prises en France. La participation réelle des Antillais à la gestion des affaires des Antilles reste un mot creux.

Effectivement ce problème là bloque bien des initiatives. En particulier on se rend compte que par exemple parmi les agriculteurs existe une volonté de transformer l'agriculture, de sortir des cultures traditionnelles d'exportation canne, banane ananas, pour se tourner vers des activités (culture et élevage) orientées vers la satisfaction de besoins locaux. Mais partout cette aspiration se heurte à la bureaucratie coloniale et au poids des maîtres de l'import export qui semblent avoir leurs entrées dans les préfectures quels que soient les gouvernements en place.

Foccart qui était autrefois leur digne défenseur n'est plus là, mais d'autres hommes d'appareil et technocrates aux ordres sont là pour veiller à détourner toute tentative qui va à l'encontre des intérêts des grands propriétaires du lobby de l'importation.

Le capitalisme des Antilles est essentiellement parasitaire. Il ne produit rien, il prospère à l'ombre du commerce international. Il interdit ou décourage toute initiative des Antillais pour se prendre en charge, innover, produire dans quelque domaine que ce soit.

Et pourtant on le sent, on le voit, une telle aspiration existe et les cadres actuels de la société coloniale lui sont un frein.

Vingt sept ans d'existence du mouvement anti-colonialiste sous toutes ses formes, et avec toutes ses luttes, protestations, grèves, manifestations et sacrifices de nombreux travailleurs tombés sous les

Suite page 3

MICHEL MOISA, UN JEUNE NOIR VICTIME DE LA MONTEE DU RACISME EN FRANCE.

Le vendredi 24 jui, un jeune Guadeloupéen de 20 ans Michel Moisa était assassiné en plein Paris dans un quartier populaire du 20^{ème} arrondissement.

Ce jeune faisait partie d'un groupe de jeunes Martiniquais, Guadeloupéens et Africains qui avait pris le nom de Black Panthers. Il fut abattu à bout portant devant ses camarades, par un jeune blanc faisant partie d'une bande de jeune blancs, la bande des Fougères. La presse parisienne a fait grand cas de ce meurtre parce qu'un photographe suivant ces jeunes depuis plusieurs semaines, a photographié toutes les phases du déroulement du crime. D'après la presse et aussi bon nombre de commentateurs et hommes poli-

tiques de Paris, il s'agirait d'un règlement de compte entre deux bandes rivales pour des pécadilles, règlement de compte qui s'est terminé dans le sang.

Mais pour les jeunes de ces nouveaux ghettos de la région parisienne ou d'autres banlieues ouvrières, il ne s'agit sûrement pas de simples pécadilles.

D'ailleurs ces jeunes blancs de la bande des Fougères (du nom de leur quartier) qui connaissent eux aussi chômage et désœuvrement, semblent avoir trouvé dans la présence des "étrangers" un bouc émissaire et reprennent plutôt des slogans du type "la France aux Français".

Comme l'indiquent les nombreux

graffitis mis sur les immeubles des Fougères. Ce n'est donc pas un hasard si ce jour là, ils sont venus armés de barres de fers, de couteaux, mais aussi d'un fusil pour régler une affaire avec d'autres jeunes, noirs ceux là.

Alors la presse parisienne a sûrement vite réglé le problème en parlant de drame inévitable entre délinquants faisant partie de "deux bandes rivales".

Il est sûr que c'est le racisme qui a pu dresser les uns contre les autres, des groupes de jeunes, avec les Noirs d'un côté et les blancs de l'autre.

C'est d'abord le chômage, le manque de perspectives qui amène les

Suite page 3

DE MAX SAFRANO ET VIRGINIE TOM

MERCREDI 6 JUILLET A 8 H

TOUS AU TRIBUNAL DE POINTE A PITRE !

VOIR NOTRE ARTICLE EN PAGE 2



VIRGINIE TOM ET MAX SAFRANO

FORT DE FRANCE UN BLANC TUE UN JEUNE NOIR QUI MANGEAIT DES MANGUES DANS SON JARDIN !

Un jeune de vingt ans a été tué dimanche matin à huit heures trente dans le quartier de Didier à Fort de France. Le jeune était un rasta, un jeune chômeur habitant le quartier Fonds Populaire à Fort de France. Le meurtrier, Patrick Grossmann, est un blanc âgé de 39 ans, gérant d'un magasin de chaussures à Fort de France. Selon les témoignages le jeune a été abattu parce que Grossmann l'aurait surpris en train de manger des mangues du jardin de sa villa avec un camarade. Si France Antilles affirme que Grossmann a tiré en l'air et que ce serait donc un accident en quelque sorte, on se demande comment au moins une balle a pu atteindre le jeune rasta dans le dos. Il faut signaler en outre que les deux jeunes n'étaient pas menaçants et que c'est au moment où ils s'enfuyaient que Grossmann a tiré. En réalité, ce meurtre est un meurtre raciste. Quant à ceux qui accusent de racisme tous les colonisés qui

accusent le racisme officiel, qu'ils constatent que dans les conflits entre blancs et noirs en Martinique c'est régulièrement les noirs qui sont les victimes, rarement, pour ainsi dire, jamais, les blancs car c'est de ce côté là qu'existe dès maintenant le racisme le plus dangereux : le racisme qui tue. Après Ilmany et Marie Louise après Chloé et madame Lacroix, Thierry Rolomy, un jeune martiniquais est tombé victime du système colonial. Ce système qui veut qu'un blanc se sente si sûr de l'impunité en Martinique qu'il puisse comme en Afrique du sud ou dans le sud des Etats Unis tirer à vue sur un noir qui mange ses mangues.

Comment de tels blancs ne se sentiraient pas si sûr d'eux alors qu'il y a trois ans en Guadeloupe un blanc, de la même façon tirait sur un jeune noir venu chercher sa balle tombée sur le toit de sa maison et qu'il avait pris pour un voleur. Ce blanc avait bénéficié d'un non lieu quelques mois après. Un tel jugement d'instruction ne pouvait que signifier aux blancs dérangés par l'envie de "se payer un noir" : "allez y vous ne serez pas punis".

Que la justice des blancs ne s'étonne pas alors si les noirs veulent faire justice eux mêmes dans ce pays où la justice est à sens unique et si des gens en arrivent à poser des bombes et commettre des attentats c'est bien aussi parce que depuis des siècles ce sont les noirs qui tombent sous les balles des blancs et les noirs qui vont en prison alors que les blancs bénéficient de toutes les protections et de la plus grande mansuétude.

**A BAS LES BLANCS RACISTES !
A BAS LE RACISME OFFICIEL QUI
LES PROTEGE ! A BAS LA JUSTICE
COLONIALE RACISTE !**

LIBERTE POUR LES EMPRISONNES

Max Safrano Virginie Tom Peter Alexander

Virginie Tom et Max Safrano sont toujours en prison. Ces deux militants du MPGI avaient déjà été emprisonnés au mois d'août dernier, à la suite des attentats qui avaient eu lieu en Guadeloupe.

Ils sont restés en prison pendant six mois sans avoir été jugés, puis mis en liberté provisoire.

A la suite des attentats de l'ARC et bien qu'ils n'aient de nouveau rien à voir avec ces actions, la répression a encore fait de ces deux travailleurs anticolonialistes ses boucs émissaires.

Elle les a emprisonnés de nouveau prétextant que des "éléments nouveaux" étaient intervenus dans leur dossier au sujet de l'affaire du mois d'août.

Mais quels éléments nouveaux ? après une instruction qui dure depuis près d'une année, sans qu'aucun jugement n'intervienne, probablement parce qu'il n'y a rien à juger, les juges coloniaux gardent Safrano et Tom en otage.

Quant à Peter Alexander, condamné à trois ans de prison en février

82, suite à l'affaire Max Martin, là encore il purge une peine alors que les juges n'avaient aucune preuve qu'il avait lancé un engin explosif sur la voiture du gérant du patron assassiné. Mais il fallait un coupable.

Et on l'a accusé de cela sur les déclarations d'un témoin, que personne n'a jamais vu.

Nous appelons tous les travailleurs à soutenir Max Safrano, Virginie Tom et Peter Alexander.

LUC REINETTE MENACÉ

Le MPGI nous informe que selon une information récemment reçue par leur organisation, il serait question d'élimination physique par les services spéciaux français du secrétaire général du MPGI Luc Reinette.

Combat ouvrier affirme son soutien au MPGI et à Luc Reinette face à ces menaces et à la répression qui frappe régulièrement les militants du MPGI.

Déclare qu'en cas d'agression des services spéciaux français contre Luc Reinette ou tout autre anti-colonialiste, c'est au peuple guadeloupéen tout entier que le gouvernement colonialiste français devra rendre des comptes. C'est à lui qu'il aura à faire.

AFFAIRESODEG: MICHAUX CHEVRY DEFENSEUR DES CONTRIBUABLES - VOYEZ VOUS ÇA

Michaux Chevry cherche-t-elle à se faire bien voir en remettant sur le tapis l'affaire SODEG ? Après avoir assuré durant un an la gestion de cet organisme, elle se rend compte aujourd'hui que le trou financier n'a pas été comblé. Pour elle, cette situation est due essentiellement à un mauvais fonctionnement et à des problèmes conjoncturels.

Michaux Chevry cherche-t-elle à donner une image plus acceptable de l'affaire SODEG ? A en croire la présidente du conseil général il n'y aurait pas eu détournement de fonds. Pourtant dans cette affaire il y a eu plusieurs poursuites judiciaires. Des représentants politiques et des possédants ont été gardés à vue ou emprisonnés. Tout ce beau monde se retrouve aujourd'hui en liberté et l'affaire SODEG est passée sous silence. Est-ce cela qui gêne Michaux Chevry ? Non. Elle s'inquiète que ce soient les contribuables guadeloupéens qui paient le déficit. Si ce n'est que cela, il y a belle lurette que les contribuables ont vu leurs impôts augmenter. Les

emprunts d'état, les contributions solidaires, les taxes en tout genre constituent des sommes importantes que le gouvernement a déjà pris dans la poche du contribuable pour combler des déficits (déficit de la sécurité sociale, déficit de l'UNEDIC... etc) Tous ces trous financiers ne sont pas contrôlés par les contribuables et rien ne prouve qu'ils sont dus essentiellement à des problèmes de gestion. En ce qui concerne l'affaire SODEG plusieurs hauts personnages sont impliqués dans le vol de plusieurs milliards, du beau monde, békés, conseillers généraux et autres.

Alors quand Michaux Chevry se plaint du déficit de la SODEG, qu'elle ne verse pas des larmes de crocodile pour les contribuables. A qui fera-t-elle croire qu'elle se soucie autant de leurs intérêts. Elle n'a qu'à s'en prendre aux véritables responsables.

Et si elle est si soucieuse que cela des intérêts des contribuables qu'elle réclame le remboursement par les leurs capitalistes de la SODEG des milliards disparus.

JUSTICE COLONIALE JUSTICE BLANCHE RACISTE.

De nombreux faits grands et petits mettent régulièrement en évidence aux Antilles le caractère racial et colonial de la justice.

Dernièrement en Guadeloupe une antillaise fut agressée sauvagement par des blancs aux Nouvelles Galeries. Lors d'une conférence de presse du MPGI tenue récemment à la Mutualité cette antillaise est venue exprimer publiquement son indignation et sa stupeur. Oui, elle a été stupéfaite et indignée et du comportement de ceux qui l'on agressée et de l'attitude de la justice qui n'a pas daigné prendre sa plainte en considération. Par contre cette même justice n'hésita pas à condamner des jeunes noirs, qui après avoir intimé à deux femmes blanches qui se baignaient les seins nus sur une des plages de la Guadeloupe, de remettre leur dessus de maillot, barriolèrent leur poitrine de peinture, devant le refus de celles-ci d'obtempérer. Elles portèrent plainte. La justice fut prompte à réagir. Les deux jeunes considérés comme les coupables

de cette agression furent jugés et condamnés. Dans ce cas les accusés étaient des noirs tandis que les accusatrices étaient des blanches quoi qu'on puisse penser du geste des jeunes noirs. La règle des deux poids deux mesures qui régit la justice coloniale fut respectée. Cette justice ne met pas sur le même pied d'égalité une agression de noirs par des blancs et de blancs par des noirs. Autre fait plus grave encore : l'ancien militaire blanc qui avait descendu un jeune noir à Petit Bourg d'une balle dans la tête n'a pas été emprisonné. Son crime est resté impuni et il ne serait pas étonnant qu'il recommence. Tandis que Max Safrano et Virginie Tom deux militants anti colonialistes sont maintenus en prison en toute absence de preuves contre eux.

Une telle justice est secrétée par le système colonial, système basé sur l'oppression et le racisme. C'est pourquoi il n'est pas étonnant que la justice soit une justice raciale. Elle doit disparaître avec le système qui l'a engendrée.

GADELOUPE : LAURIETTE AU CONSEIL GENERAL

Gérard Lauriette, nouvellement élu conseiller général de Capesterre au deuxième tour, dimanche 26 juin, a fait son entrée dans l'enceinte de Basse Terre.

Rappelons que Lauriette est un instituteur, exclu de l'éducation nationale pour avoir voulu mettre en pratique une pédagogie intégrant pour la première fois l'enseignement du créole à l'école. L'administration coloniale cherchant à le faire passer pour fou vient d'ailleurs en quelques sorte de le "réhabiliter". Enseignant pendant de longues années dans une école privée créée par lui, il obtint avec ses méthodes des résultats très positifs. Libre penseur, se définissant lui comme "philo-

sophe", Lauriette ne s'est attribué aucune étiquette politique précise du moins par rapport à l'éventail des courants existants.

Il s'en prend aussi bien à la gauche, traditionnelle qu'à la droite tout en critiquant le système colonial.

Cette liberté de propos et d'attitude politiques le rend sympathique aux yeux d'une bonne fraction de la population. D'autant plus que dans sa commune on ne peut pas dire qu'il est l'élu des notables, des bien-pensants et des nantis mais plutôt celui des pauvres. Une grande fraction de la population de la commune voit en lui celui qui l'a aidée pendant de nombreuses années en rendant de mul-

tiples pe...uels et en instruisant avec succès des enfants jugés perdus dans les écoles publiques. On peut dire donc que la population de Capesterre a confirmé par son dernier vote celui qu'elle avait fait lors des municipales en votant pour la liste Lauriette.

Et bien souvent la population qui reproche à Lauriette certains propos à l'emporte pièce ou misogynes ou encore égocentriques, préfère ne retenir de lui que les qualités qui en font aussi quelqu'un qui défend ses intérêts.

Lundi dernier, lors de son entrée au conseil général, le nouveau conseiller a refusé de se placer du côté de la

gauche ou de la droite jugeant l'une des tendances pas meilleure que l'autre... cela ne l'a pas empêché malgré tout de donner un petit coup de chapeau à Michaux Chevry, Vivien et Hélène...

Quoiqu'il en soit, il a dans les micros des radios officielles tourné en dérision cette assemblée croupion. Il a dit que les élus manquaient de dynamisme qu'ils étaient vieux et ramollis, qu'ils bavardaient sans conviction et qu'il était déçu...

Nos "respectables" élus ! On les imagine riant jaune ou mal à l'aise à entendre les malicieuses sarcasmes de Lauriette à leur égard... Et cela fait rire plus d'un...

DECLARATION DE GERARD BEAUJOUR AU POINT DE VUE DE LA PRESSE REGIONALE

... A PROPOS DES POURSUITES CONTRE LES TRAVAILLEURS DE LA METALLURGIE

« EXTRAITS »

Vous vous souvenez sans doute de la longue grève de la métallurgie qui s'est déroulée au cours du mois de mars et avril de cette année. Les travailleurs de ces secteurs qui touchent des salaires autour de 3 500 frs par mois réclamaient 500 frs d'augmentation. Les patrons ont refusé. La grève s'est achevée au bout de six semaines sans que les ouvriers obtiennent satisfaction.

Aidés par la préfecture et l'administration soi disant socialistes, les patrons ont gagné. Mais ça ne leur suffit pas. Voilà qu'il y a une semaine, quatre ouvriers de la métallurgie apprennent qu'ils sont poursuivis par le patron Delattre Levivier, pour sé-

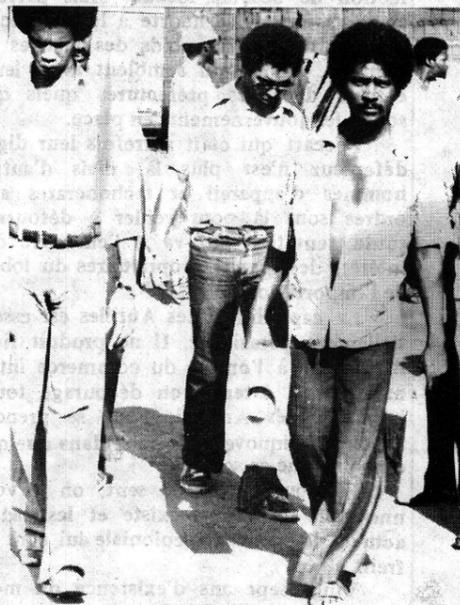
questration de personne. Ce que ce patron appelle séquestration de personne est le fait que quelques ouvriers avaient demandé à différents patrons pourquoi ils ne voulaient pas céder alors que les affaires de la métallurgie sont florissantes. Mais cela a suffi pour qu'un patron poursuive quatre ouvriers parmi lesquels un d'entre eux a été licencié et se trouve actuellement au chômage...

Notre camarade Magit a déclaré : "poursuivi par mon patron Mr Vogen sous le prétexte de séquestration de personne alors que j'étais en grève avec mes camarades au mois d'avril de cette année, je tiens à dénoncer le caractère arbitraire et scandaleu-

sement raciste de cette inculpation. C'est pourquoi je tiens à dire que je ne répondrai pas aux différentes convocations de la justice. Je n'irai pas au procès que l'on m'intente ainsi qu'à trois de mes camarades.

Je dénie tout droit aux patrons de Delattre Le Vivier, affameurs racistes d'ouvriers, de me traîner en justice. Je récusé par avance tous ceux qui tenteront de me juger, ceux qui n'ont pas sanctionné les violations à la loi et les manquements à la sécurité dans l'entreprise. Je me battrais pour empêcher que les provocateurs racistes fassent la loi dans ce pays."

Voilà ce qu'à déclaré notre camarade Magit...



NOTRE CAMARADE MAGIT

GUADELOUPE : LA GREVE VICTORIEUSE DES TRAVAILLEURS DE "STRUCTURE METAL"

Le mardi 7 juin les travailleurs de l'entreprise "Structure Métal Antilles" déclenchèrent une grève à Jarry pour protester contre les bas salaires, les retenues arbitraires faites par le directeur sur leur salaire déjà bas, le manque de sécurité sur les chantiers.

Après quinze jours de grève ils obtenaient satisfaction, non sans mal. En particulier la direction acceptait de les payer désormais au tarif du bâtiment, ce qu'ils réclamaient depuis longtemps. Quant à la sécurité sur les chantiers, l'inspection du travail après vérification s'engageait à faire la direction respecter toutes les normes de sécurité.

"Structure Métal" est une petite entreprise de Jarry qui comprend 8 employés : sept ouvriers et une secrétaire. Elle est dirigée sur place par un petit patron blanc, méprisant : Stieffenhofer, mais en réalité le grand patron se trouve être Mr Jean Pierre Marie qui possède en fait la principale branche de l'entreprise à Baillif mais qui avait scindé l'entreprise en deux. Jean Pierre Marie est un blanc de France qui outre l'entreprise de construction métallique, possède un hôtel à Ste Anne, un autre aux Saintes, un autre en construction à l'ilet Cabri, une entreprise à St Martin, un avion particulier et un parc automobile d'une demi-douzaine de voitures neuves.

Bref, ce n'est peut être pas un des plus gros capitalistes, mais ses lamentations n'ont pas eu de quoi émouvoir les travailleurs en grève. Quant à son adjoint de Jarry,

il se caractérise par une attitude plutôt méprisante à l'égard des travailleurs, se comportant comme ces petits colonialistes blancs venus faire de l'argent aux Antilles sur le dos des "nègres" avant de s'en retirer en France pour jouir de quelque fortune amassée au prix de la santé et de l'exploitation de jeunes ouvriers noirs.

Depuis longtemps, les travailleurs de Jarry en avaient assez mais n'osaient protester ouvertement. Par crainte de perdre leur emploi ils acceptaient en silence toutes les vexations. Ils avaient même, contrairement à leurs camarades de Baillif, refusé de se syndiquer.

Mais un jour leur colère s'exprima en actes résolus. Ils cessèrent carrément le travail. Voilà des mois qu'après des semaines de 39 h de travail, ils se retrouvaient avec des fiches de paie de 800 frs à 1 000 frs par mois. Non seulement leur salaire horaire était en dessous du SMIC, mais encore pour un oui pour un non, pour la moindre peccadille leur chef blanc leur enlevait des heures de salaire, les employés de la banque où ils allaient toucher leur argent eux mêmes n'en croyaient pas leurs yeux. De plus sur les chantiers ils devaient travailler haut sans être retenus par quoi que ce soit. Ainsi sur un chantier à l'église St Pierre et St Paul, il suffisait d'un petit faux pas et c'était la chute de plusieurs dizaines de mètres dans le vide...

Après plusieurs jours de grève donc le directeur de Jarry qui refusait jusque là toute discussion avec eux accep-

ta de les recevoir et les travailleurs réclamèrent les salaires du bâtiment, c'est à dire près de deux frs de plus de l'heure. Marie, consulté à Baillif par son adjoint refusa net, en leur disant qu'ils ne faisaient pas partie du bâtiment.

Ceux de Jarry se rendirent donc auprès de l'inspection du travail qui confirma qu'ils devaient toucher les salaires du bâtiment et leur communiqua les tarifs. Ils se rendirent aussi à Baillif pour y contacter les travailleurs. Ces derniers se dirent aussitôt prêts à entrer en grève dès le lendemain car Marie leur devait 4 % d'augmentation conformément aux tarifs 83 du bâtiment. Car à Baillif, il avait accordé les salaires du bâtiment contrairement à Jarry.

Le lendemain donc, c'est toute l'entreprise, soit environ près de 40 travailleurs qui se retrouvèrent en grève, Marie refusa de négocier.

C'est alors que le vendredi 17, ceux de Baillif bloquèrent tous les ateliers ainsi que le bureau de Marie rendant tout fonctionnement de l'entreprise impossible et le mardi suivant ceux de Jarry, qui avaient hésité à le faire à Pointe à Pitre, revinrent en force le mardi 21 et firent de même.

La secrétaire qui avait refusé de se joindre au mouvement, semblant défendre le patron, fut obligée de rebrousser chemin quand elle vit la porte barrée...

Contactés par téléphone ceux de Baillif apprenaient alors à ceux de Jarry qu'ils entouraient le directeur Marie et lui faisaient sentir leur colère.

Tous ceux de Jarry se rendirent donc à Baillif pour faire bloc. Entre temps Marie avait fait appel aux gendarmes qui étaient là au nombre de trois, peu menaçants...

C'est alors que l'inspecteur du travail contacté par téléphone proposa une médiation dans son bureau si Marie voulait négocier. Tous les travailleurs se rendirent donc à l'inspection du travail de Basse Terre. Une délégation formée des délégués syndicaux et des travailleurs des deux branches de l'entreprise entra dans le bureau de l'inspecteur. Là Marie voulut d'abord négocier établissement par établissement disant qu'il s'agissait de deux entreprises différentes (Jarry et Baillif)

Les travailleurs consultés dehors refusèrent net cette façon de procéder. Quelque temps après, Marie signa un protocole d'accord accordant aux travailleurs de Jarry les salaires en vigueur dans le bâtiment, et à ceux de Baillif l'augmentation qu'il réclamaient avec l'assurance que seraient répercutées sur leur salaire toutes les augmentations officielles des salaires du bâtiment. Quant à la sécurité sur les chantiers elle serait désormais assurée après visite et contrôle de l'inspection du travail.

Les travailleurs s'engageaient à reprendre le travail le mercredi 22.

La satisfaction se lisait sur tous les visages. Les travailleurs avaient conscience d'avoir remporté une victoire non négligeable sur Marie et Stieffenhofer.

GUADELOUPE . GREVE A CABRI

Mardi matin 29 juin, les travailleurs des magasins Cabri ont, à l'appel de leur syndicat UGTG entrepris un mouvement de grève.

Ces travailleurs se plaignent des mauvaises conditions de travail : une chaleur insupportable car l'établissement n'est pas ventilé. Ils exigent aussi qu'il leur soit accordé un temps le matin pour casser la croûte. Mais leurs revendications ne s'arrêtent pas là. Ils réclament l'embauche de personnel

nouveau pour la période des vacances, 18 % d'augmentation de salaires et une prime d'ancienneté.

C'est là l'essentiel des revendications de ceux de Cabri de Jarry et de la Darse les deux seuls établissements en grève pour l'instant.

La direction quant à elle dans son refus d'accorder satisfaction aux revendications des travailleurs, dit avoir cette année, augmenté les salaires de 15 % à Pointe à Pitre et de 7% à Jarry. Ainsi Thierry Viviers, le patron, refuse d'obtempérer. Ce même Viviers cherche à faire croire, à qui veut l'entendre, que le mouvement de grève qui touche ses établissements a pour unique cause des augmentations de salaire. Viviers cherche en fait à discréditer la grève en tronquant les revendications en cinq points des travailleurs. Mais il sera obligé de s'asseoir un jour ou l'autre sur la table de négociations pour chercher des solutions et porter réponse aux revendications des travailleurs en lutte.

MARTINIQUE

COMMUNIQUE

DE COMBAT OUVRIER

A PROPOS DU PROCES DAVIDAS.

En tant qu'organisation socialiste révolutionnaire Combat Ouvrier est opposé à toute forme de racisme et d'antisémitisme. Combat Ouvrier considère que le procès intenté par la LICRA qui prend prétexte des écrits anti-juif de Davidas est un procès hypocrite car la Prostitution anti-raciste de la Licra est sélective. C'est ainsi que les responsables de la LICRA ne contestent ni le racisme

me officiel existant en Martinique ni le racisme de l'état israélien en Palestine et d'une manière générale au Moyen Orient.

Quels que soient les propos tenus par Davidas, c'est à nous anti-colonialistes et au peuple de la Martinique de juger ses propos. C'est pourquoi nous nous élevons vigoureusement contre le procès fait à Davidas et nous appelons la population et les anti-colonialistes à venir à son procès le lundi 4 juin.

SUITE DE

L'EDITORIAL

balles de CRS ou gendarmes coloniaux ont contraint les gouvernants de France à faire d'importantes concessions, notamment en matière de protection sociale. Et il n'y a pas à le regretter.

Mais cela n'a pas changé le fond du problème. Tous les biens ne sont pas matériels. Et ce n'est pas simplement un problème de niveau de vie qui est posé quand des travailleurs de la ville ou de la campagne, quand toutes les couches de notre peuple veulent réaliser par eux mêmes quelque chose, qu'il s'agisse de production économique (agriculture, pêche, petite industrie) ou culturelle.

Le désir de participer à ce qui se fait, se bâtit ou s'invente est l'aspiration la plus légitime qui soit pour un être humain. S'appuyer sur des prétendues considérations uniquement matérielles ou sur la mauvaise information de beaucoup, pour refuser, inhiber une telle aspiration ou la combattre ouvertement ou en sourdine, c'est s'exposer un jour ou l'autre à l'apparition sous une forme plus violente de cette aspiration.

MICHEL MOISA UN JEUNE NOIR

VICTIME DE LA MONTEE DU

RACISME EN FRANCE

Suite de la page 1

jeunes des quartiers pauvres à se regrouper pour trainer en bande, opérer quelques mauvais coups, se vengeant en quelque sorte de cette société qui les rejette. Dans ce contexte de crise, de chômage, les jeunes noirs eux, se trouvent doublement rejetés, ils se regroupent eux aussi pour prendre sûrement des petites revanches sur cette société, mais aussi pour ne pas se laisser écraser, mépriser en tant que noirs ou émigrés.

Certains d'entre eux sont nés en France. Pendant longtemps ils ont cru qu'ils étaient français et en définitive ils se sont aperçus qu'ils étaient des émigrés. Face à cette situation dans

laquelle ils se trouvent isolés, de plus en plus des groupes de jeunes noirs, viennent, parfois de banlieues lointaines, pour se retrouver entre eux, à telle ou telle station de métro.

Le nom qu'avait choisi le groupe dont faisait partie le jeune Moïsa exprime bien cette réalité de révolte qui existe chez ces jeunes laissés pour compte en France. Pour eux le racisme qui existe en France est tout aussi insupportable que celui qui existe aux Etats Unis et ils se sentent de plus en plus proches des jeunes révolutionnaires des ghettos noirs américains et de ceux qui dans les années 60 avaient organisé les Black Panthers.

Les ouvriers de l'Entreprise SOJAG, à l'appel de leur syndicat C.G.T.G. ont conduit aujourd'hui vendredi 24 juin 1983 leur mouvement de grève.

Ils rappellent qu'ils ont arrêté le travail depuis le mercredi 22 juin 1983, ont opposé à la volonté de leur patron de licencier abusivement après mise à pied un de leurs délégués.

Ils entendent poursuivre leur action jusqu'à la réintégration de ce dernier.

COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'appel de leur Syndicat C.G.T.G., les ouvriers de l'Entreprise SOJAG Destrellant Baie Mahault qui se sont mis en grève depuis le mercredi 22 juin 1983, ont reconduit aujourd'hui mercredi 29 juin 1983, leur mouvement de grève.

Ils réclament la réintégration immédiate du Délégué du Personnel, suite au refus de l'Inspection du Travail d'accorder le licenciement.

Pointe à Pitre le 29 Juin 1983

La Section Syndicale C.G.T.G. de l'Entreprise SOJAG

EMIGRATION (AFFAIRE MIRVAL)

TOUS AU TRIBUNAL DE CORBEIL ESSONES LE 5 JUILLET.

En 1976 un jeune Guadeloupéen, Patrick Mirval, mourait à la prison de Fleury Mérogis. Il avait 20 ans. La mère de Patrick a tout fait pour que les assassins de son fils soient démasqués. Mais la justice bourgeoise n'est pas faite pour les Noirs pauvres. Des différents procès, il est ressorti que Patrick avait été violemment battu par les gardiens de prison à l'intérieur de l'ascenseur d'où il était ressorti mort. Mais la justice a quand même

conclu à un non-lieu, prétextant ne pas avoir les preuves que les coups furent bien la cause de la mort.

Suite à ses démarches auprès de la justice, madame Mirval avait même été condamnée pour avoir fait perdre son temps à cette institution.

Cinq ans après la mort de Patrick Mirval, Mitterrand arrive au gouvernement. Madame Mirval lui écrit pour demander que soit réouvert son dossier.

Travailleuse de l'émigration elle n'a

jamais accepté le mépris de la justice pour la mort d'un jeune Antillais. Il n'est même pas certain qu'il a été coupable. Son seul tort à été de tenir tête aux gardiens qui au moment de sa mort le conduisait au cachot. Une initiative de l'instituteur de la prison va l'aider dans cette démarche, voulant comme il dit faire comme pour Dreyfus, il accuse nommément un gardien de Fleury-Mérogis de la mort de Patrick Mirval et cela dans un tract distribué

dans toutes les prisons de France. Le gardien accusé lui réclame 5 000 F pour diffamation.

Le 5 juillet donc au tribunal de Corbeil-Essonnes l'instituteur de Fleury-Mérogis passera au tribunal. Madame Mirval demande aux Antillais de l'émigration de venir nombreux à ce procès à partir duquel le dossier de son fils pourra être ouvert à nouveau. Nous soutenons Madame Mirval.

NOUVEAUX AFFRONTEMENTS AU TCHAD.

Les combats ont repris au Tchad entre les troupes gouvernementales dirigées par Hissène Habré et celles, rebelles, dirigées par Goukouni Oueddeï. Ces dernières ont pris la ville de Faya Largeau.

Ces rivalités sont de longue date. Elles tirent leur origine de l'histoire du Tchad.

Le Tchad est un pays très pauvre, situé au centre de l'Afrique, sans accès sur la mer. Il a été créé artificiellement par le colonialisme français, qui a composé ce pays de manière à donner les meilleures bases à ses intérêts économiques colonialistes. Désireux d'utiliser les rivalités intérieures pour asseoir son propre pouvoir, le colonialisme français a installé le Tchad sur le territoire de différentes tribus rivales, de religions et de cultures différentes.

Le nord du Tchad est peuplé de 60 000 musulmans dont les nomades "toubous".

Au centre, on trouve des populations plus sédentaires, pêcheurs, éleveurs, cultivateurs, musulmans d'ethnies très diverses, Arabes, Peuls, Bororos, Haoussas...

Au sud, les Kirdis, de religion animiste, vivent de l'agriculture et de la pêche.

La géographie du Tchad est presque aussi diverse que sa population de 3 300 000 habitants. Au nord une steppe désertique propice à l'élevage nomade, au centre un désert sableux, au sud, une zone favorable à l'agriculture car touchée par la mousson.

On y cultive coton, millet, riz, arachides. Tel est le pays qui devint en 1920, une colonie française. Il accède à l'indépendance en 1960 et est alors dirigé par Tombalbaye qui fait adopter une constitution proclamant la dictature et l'unité nationale.

Ce problème d'unité nationale ne put être résolu malgré la répression qui s'abat sur les responsables politiques originaires du nord où éclatent des révoltes.

En 1968, le gouvernement fait appel aux forces françaises auxquelles il est lié par des accords de coopération et d'assistance militaire, pour écraser ces rébellions qui l'assaillent de toutes parts, dont celle du Frolinat, Front de Libération Nationale, dirigé par Abba Siddick. La rébellion est provisoirement vaincue dans le nord en 1970. Cette période s'est soldée par 3 000 morts du côté des rebelles.

En 1975, Tombalbaye est assassiné, le général Malloum lui succède. En 1978, les forces françaises sont de nouveau au

Tchad, car une offensive rebelle menace la capitale N'Djamena. Le traité de Lagos, signé en 1979, devait mettre fin à la guerre civile. Mais le gouvernement d'union nationale mis en place sombre en 1980, et c'est le début des affrontements entre forces de Nord, dirigées par Hissène Habré, ministre de la défense, et Goukouni Oueddeï alors chef du gouvernement.

Les forces françaises, qui soutenaient le gouvernement de Oueddeï, quittent provisoirement le Tchad, attendant qu'un nouveau gouvernement se dégage. Elles ne vont d'ailleurs pas bien loin, au Cameroun et en Centrafrique.

Aujourd'hui, la France maintient ses accords d'aide militaire au gouvernement de Hissène Habré. Lors des récents affrontements, la France a livré au gouvernement Tchadien des munitions et du carburant, et elle vend aussi des armes.

Si les forces françaises restent si présentes dans le pays "indépendant" qu'est le Tchad, si elles apportent toujours leur soutien au chef qui a su imposer par la force son pouvoir, même si elles avaient soutenu son adversaire peu auparavant, comme c'est le cas de Oueddeï, c'est bien sûr que les capitalistes français ont au Tchad des intérêts importants.

Le Tchad est un pays très pauvre, à peu près dépourvu de richesses minières, où l'industrie n'occupe que 2 % de la population.

Mais le sud fertile est propice à la culture

du coton. 145 000 tonnes de coton brut ont été produites en 1978, 44 000 tonnes ont été exportées pour une valeur de 175 millions de francs.

C'est la société française Cotonfran, qui achète, égrène, commercialise ce coton. Son prix d'achat au planteur n'a pas bougé depuis 1958.

Ce pays, forgé de toutes pièces en fonction des intérêts économiques des capitalistes français désireux d'asseoir leur domination sur les rivalités des populations, indépendant depuis 1960, est toujours ravagé par les conflits provoqués par l'impérialisme. Ce dernier poursuit son exploitation économique, bien gardée par une assistance militaire qui lui donne en plus l'occasion de quelques ventes d'armes.

La population Tchadienne, très pauvre, continue à porter le poids de ces rivalités.

EMIGRATION

BAS LES PATTES SUR RADIO VO-KA

Depuis quelques jours le gouvernement manifeste sa volonté de faire taire Radio Voix Caraïbe.

Le lundi 20 juin, le gérant des locaux dans lesquels est installée Voix Caraïbe a subitement éprouvé le besoin de venir vérifier si tous les papiers de la radio étaient en règle. Première intimidation. Le lendemain TDF (Télé diffusion de France) organisme chargé de faire respecter l'attribution des fréquences intimait à Voix Caraïbe l'ordre de cesser d'émettre à partir du mercredi 22 juin, 16 H. Deuxième intimidation. Depuis le début de la semaine des cars entiers de police sillonnent la rue des Pyrénées où se trouve installée Voix Caraïbe. Des policiers en civil rodent autour de la station, au moment où nous écrivons le gouvernement n'a pas réussi à fermer Voix Caraïbe. Non seulement ces tentatives d'intimidation n'ont pas eu l'effet escompté mais encore ils ont provoqué une vive réaction de la part des animateurs, des responsables et des auditeurs de Voix Caraïbe. Ainsi le jour même de l'ultimatum, des dizaines d'auditeurs se rassemblaient devant la radio pour prévenir toute intervention policière. Dans le même temps une vingtaine de personnes, symboliquement enchaînées et baillonnées d'un tissu bleu blanc rouge et munis de pancartes explicatives entreprenaient une longue marche à travers Paris. Notons en passant que là encore le gouvernement a utilisé la carte de l'intimidation puisqu'il a fait arrêter ce groupe et l'a gardé plusieurs heures dans un commissariat. Mais là aussi il a dû reculer devant la déter-

mination des manifestants. Ceux ci refusèrent de donner d'autres identités que "esclaves" d'autre âge que "248 ans" d'autre adresse que 322 rue des Pyrénées celle de Voix Caraïbe.

Pour démontrer une fois encore la popularité de leur radio et leur volonté d'émettre quelles que soient les décisions arbitraires du gouvernement, les responsables de la radio devaient tenir un meeting samedi 26 juin, meeting suivi d'une manifestation.

Pour notre part si nous ne sommes pas toujours d'accord avec la forme et le fond des émissions de Vo-Ka nous pensons néanmoins que la plus élémentaire des libertés, est le droit d'expression. Nous pensons que Radio Vo-Ka doit profiter de ce droit d'autant qu'elle a su gagner à sa cause un large public qui se retrouve dans la radio.

Radio Vo-Ka doit vivre. Ce n'est pas au gouvernement de choisir pour les Antillais la radio qu'ils doivent écouter. Nous pensons donc que tous les travailleurs Antillais doivent soutenir les actions entreprises pour en assurer la défense.

Dernière heure : Le meeting prévu le samedi 26 juin a rassemblé plusieurs centaines de personnes, mais la manifestation prévue ensuite n'a pu avoir lieu. La police aurait investi toutes les rues et interdit le déroulement de la manifestation.

Par ailleurs un mouvement de solidarité immédiat a permis de remplacer au bout de quelques heures par un nouvel émetteur l'ancien émetteur défaillant.

CHILI : ECHEC DE LA GREVE GENERALE ILLIMITEE

Appelée pour le jeudi 23 par la coordination nationale syndicale, la grève illimitée n'a pas atteint ses objectifs. Dimanche 26 au soir les derniers secteurs en grève, les camionneurs et les étudiants, ont repris leurs activités.

Pinochet, le dictateur, momentanément triomphe de l'opposition. Il faut dire qu'il avait pris ses précautions. Dès avant le 23 il fit arrêter des dizaines de responsables syndicaux, surtout ceux de la confédération des travailleurs du cuivre. Rendant ainsi très difficile l'organisation de la grève. Vingt à vingt cinq mille mineurs avaient été licenciés après la journée de protestation du Mardi 14 juin. En outre il avait interdit aux journaux et aux radios de parler de cette grève. Si bien que le 23 au matin nombre de person-

nes n'étaient pas au courant du mouvement. On aurait pu penser que le 24 cette grève se serait étendue, bien au contraire.

Dans deux des principales mines de Cuivre on a compté 20 % de grévistes, alors que dans la troisième, la situation était quasi normale. Dans les ports peu de grévistes. Par contre les camionneurs suivirent le mot d'ordre de grève à 80 % ainsi que les étudiants. Les camionneurs ont une importance très grande dans ce pays montagneux et long de 6 000 km. Ce sont eux en particulier qui par leur action précipitèrent l'échec de la gauche et d'Allende en 1973. Cette fois ci ces propriétaires de camions, voulaient que le gouvernement s'engage à ouvrir des négociations pour plus de participation

de la population à la vie politique. Ils veulent donc une libéralisation de l'actuel régime, alors que la coordination syndicale à majorité socialiste et communiste appelait à la grève pour exiger le départ du général Pinochet et pour le retour immédiat à la démocratie.

Dès le début du mouvement, Aldofo Quinteros dirigeant des camionneurs entra en pourparlers avec les militaires se faisant taxer de traitre par les syndicalistes de la coordination. C'est donc en désordre que les opposants à la dictature ont été au "combat" le 23 juin.

Le mouvement d'opposition, après cet échec pense recommencer le 12 juillet par une nouvelle journée de protestation.

COMBAT OUVRIER

Responsable de publication :

G. BEAUJOUR

Adresser

toute correspondance :

EN GUADELOUPE
à Gérard BEAUJOUR

B.P. 214

97110 POINTE-A-PITRE

EN MARTINIQUE

B.P. 386

97204 FORT-DE-FRANCE

EN FRANCE écrire à :

Combat Ouvrier

B.P. 145

75023 PARIS CEDEX

Impression

Imp. ERAVILLE & Fils S.A.R.L.

Commission paritaire

N° 51728